L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établie vis-à-vis les rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; et on n'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les frais ne soient payés, et le même que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait une connaissance par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, trois jours avant l'expiration de chaque semaine.

Les annonces paraîtront en ANGLAIS, en FRANÇAIS et l'on n'en admet pas de pas une seule langue. Les prix sont d'une piastre pour une fois, et deux piastres pour chaque insertion, lorsque la première excède un feuillet.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiées jusqu'à ce qu'on les ordonne, aux frais de ceux qui auront envoyé.

On prend des abonnements à l'imprimerie, pour publier le Ecrit, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour les exemplaires ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelque ami en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la Poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau-vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la moitié de son chargement prête à partir de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines et prendre des fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. DAVIS.
8 novembre

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé, et confortable.

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Bains de St. Louis, de Béloxi, et à tous les ports intermédiaires, et quittera le chemin à fer les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, ou à

J. B. BYRNE.
8 août—6m

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chaloupes partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

A VENDRE, le bateau neuf DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en maîdernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

Ligne des paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goélette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORNE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" ——, " ——, 16 "

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remarquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HERONE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 déc. G. VANCE & GABEL.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe TIGER, capit Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
19 déc rue Tronsone

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

E W GREGORY.
19 déc 60, rue de Chartres.

POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à

E W GREGORY,
19 déc rue de Chartres, No. 60

POUR BORDEAUX.

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,
8 déc rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements s'adresser à P. O. SORBE,
5 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette ECLIPSE, de 56 tonneaux, pa. A. LE BLANC & CO,
4 déc 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La goelette bien connue, VIZCAINA, capit Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 56

Pour St Iago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas

Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et des passagers pour quelques des dits ports. On offre des bons emménagements aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,
9 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR LE HAVRE.

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'autres 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
28 déc 25, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé et chevillé en cuivre, en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.
29 déc No. 26, rue Bienville.

A LOUER—La vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R. & A. B. Bein, comme un magasin de commerce. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—La vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G. W. Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
3 déc 22, Vieille Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à

E MARIGNY.
15 nov

961 SACS MAIS, en débarquement du navire Lampas Bettin, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
15 déc Rue Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES,

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Lapistre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, en trouvant dans le centre de la ville, les parents le même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le genre des études de l'Externat comprendra:

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

LEÇONS ADDITIONNELLES:

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin	8
Danse	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les soulèvers remarquables qu'il y a fait, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, neveu depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parents peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fa. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Duenan et J. B. Labranche.

CALLIGRAPHIE.

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Carstair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cet ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr. C. MAENHAUT,
A. GRAILHE,
J. W. EGNEW,
D. MORPHY,
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

SALLE D'ASSEMBLEE, DE LEGE.

A l'encoignure des rues Camp et Poydras, près du Théâtre Américain.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il a pris le haut de cette maison, où se trouvent une superbe et spacieuse salle de bal, une salle à souper, des chambres de toilettes pour les dames et les cavaliers, un assortiment convenable pour le dépôt des chapeaux, manteaux, &c., et aussi un superbe restaurat et une buvette.

En faisant respectueusement cette annonce au public, il ajoutera qu'il est sur le point d'engager un orchestre choisi, et qu'il pourra donner au moins une fois par semaine des bals publics.

Les cavaliers qui désireraient donner des bals de société, sont invités à s'adresser à lui, à la salle susdite; où tous les préparatifs nécessaires pourront être faits immédiatement.

Ses prix seront aussi modérés que ceux d'aucun autre établissement de ce genre dans cette ville; et il espère par son zèle et son activité mériter l'encouragement d'un public généreux toujours prêt à récompenser les peines et les efforts de ceux qui cherchent à lui plaire.

Son académie de Thespicore pour les demoiselles et les jeunes cavaliers, sera tenue au même établissement, dans un salon particulier, décoré élégamment. En outre des dances en usage dans ce pays, il enseignera les *Galopades*, les *Mazurka* et toutes les nouvelles dances parisiennes et italiennes.

Le soussigné ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler à Messieurs les habitans de la Louisiane, les avantages que la jeunesse retire du bel art qu'il professe, il se bornera à la simple remarque que la dance donne de la grace, de l'activité, qu'elle conserve la santé, et faire acquérir le bon ton, si agréable dans les sociétés.

La première réunion publique sera annoncée dans les gazettes.

Des lettres d'invitation particulière pour les Dames, seront envoyés d'avance, à leur demeure, et aucune autres que celles qui auront reçues des billets ne seront admises.

Les cavaliers qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames pourront s'adresser au soussigné.

3 déc—6m J. C. LEGÉ.

DOYLE & MAY

PEINTRES,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 45, de la rue de Douane, au No. 3, rue Carondelet, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécuteront parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gris et antique.
Bois de satin,	Orientes ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granit de Derby et de Bretagne.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne et Bretelle.
Ormeau,	Gris américain.

On peut se voir des échantillons à leur établissement où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 10 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises de Canelmata, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or et d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec la plus grand soin, les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où son médaille d'argent lui a été décernée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 149, entre Toulouse et St. Louis. 22 nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu vendredi, 24 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, à la requête de L. M. Malleis et de C. G. Berdusa syndics des créanciers de la société Clapier & Micoud, et du consentement de dame Marie Varion, veuve Clapier, demeurant héritière de Florentine Adelaide Clapier, sa fille décédée, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le no 92, et ayant trente pieds de face à la rue Bienville sur 52 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Suzanne Hepp, et de l'autre par celle de S. Field, ensemble les constructions et édifices qui s'y trouvent. Cette propriété avantageusement située, a toujours et est actuellement louée 35 piastres par mois, ou 420 piastres par an.

Conditions: $1169 16 comptant, ou si l'acquéreur le préfère, en un billet à 1 an, endossé à satisfaction et portant intérêt à 5 pour cent et hypothèque; la balance à 1 et 2 ans de terme sans intérêt en billets aussi endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 3 de l'Ilet, no. 35 du plan du dit faubourg, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue des Libéraux dont il forme l'encoignure.

3o. Un lot de terre situé au même faubourg et désigné par le numéro 7 du dit Ilet, no 86, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue de la Force, dont il forme l'encoignure.

4o. Un lot de terre situé au même faubourg, composé de tout l'Ilet, no. 114 du plan du dit faubourg, mesurant 300 pieds de face à la rue Annette, 180 pieds de face à la rue de la Loi et 125 à l'Espérance.

Conditions: pour les 3 lots de terre du nouveau faubourg Marigny, 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, et la mise en possession par le voyer de la ville sera aussi aux frais de ces derniers. 11 déc

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 novembre 1834, et à la requête de L. A. Nadaud, syndic des créanciers de D. O. Nadaud, il sera vendu le vendredi 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, la moitié indivise des Lots A B, de l'Ilet No 1, située au faubourg Washington; le lot A ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 145 pieds 5 pouces de profondeur, le lot B ayant 30 pieds 3 pouces au fleuve sur 144 pieds 8 4-5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par M B. Buisson, le 20 mai 1833 et déposé en l'étude de M. C de Armas, notaire public.

Conditions comptant:—Les actes de ventes seront passés pardevant M. Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er. déc

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en briques, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 5 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 26 décembre à 10 heures précises du matin, à l'encoignure Condé et St. Philippe:

Le fond de cabaret composant un assortiment de liqueurs et comestibles de bonne qualité.

Plus: quelques meubles et objets de ménage. Les conditions au moment de la vente. 16 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions:—$1120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 16 déc

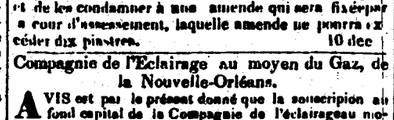

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 8 décembre 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 28 décembre, à 10 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la place d'armes, une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes, par les officiers de compagnies.

Les officiers commandants de compagnies devront fournir sur les lieux, un état exact de la force de leurs compagnies, et devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille, et en garder les portes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général, J. B. Plauché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN, aide de camp.

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 79. Il est de plus décrété &c. Que l'officier commandant, peut à une revue, désigner les limites de la parade (aucun chemin public ne devant y être inclus) et si quelqu'un franchit les dites limites sans le consentement ou la permission de l'officier commandant, il peut être mis en prison jusqu'à la fin de la revue, à la discrétion de l'officier commandant, et si quelqu'un n'étant pas de service cherche à interrompre les exercices de la revue en faisant du bruit ou en se conduisant d'une manière inconvenante, l'officier commandant aura le pouvoir de le détenir sous garde, jusqu'à ce que la revue soit passée.

Sect. 17e. de l'acte approuvé le 12 février 1813. Si à la parade ou revue d'aucun corps il se trouvait parmi les spectateurs une ou plusieurs personnes appartenant à ce corps, l'officier commandant aura le droit de les faire rentrer à leur poste, et en cas de désobéissance, de les faire emprisonner pendant le jour et de les condamner à une amende qui sera fixée par cour d'assessement, laquelle amende ne pourra excéder dix piastres. 10 déc

Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairageau moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'assurances des Négocians*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorde la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit:

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des régistres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FRERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS.
R. O. PRITCHARD.
Commissaire.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les listes de souscription jusqu'au 31 du courant. 2 déc—12d

Il a été logé à la geôle de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir:

Maraya, appartenant à M. Tallor, de la Nouvelle Orléans.
Frédérick, un petit nègre à M. Tricou.
Joshua, un nègre à M. Rive, de la ville. 20 déc

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—1 M. DEL ACEBO.

AVIS.—On offre à vendre un terrain situé rue Dauphine, No. 296, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 34 sur 64 pieds américains, ensemble avec les édifices construits dessus consistant en une double cuisine en briques et une maison en briques avec murs d'appui de 12 pouces, consistant en 4 appartements, cabinets, caves, grenier avec lucarnes, cour carrelée, puits, et le tout d'exécution bien soignée et récemment construit, et loué pour un bail de 9 mois, finissant le 1er. juin 1835, à raison de 44 piastres par mois.

Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue le 26 courant à l'encan, à la Bourse de Hewlett à midi, par H. Domingon, à qui il faut s'adresser pour les conditions, qui sont très favorables et à de longs termes. 13 déc—11

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 27 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre des syndics des créanciers de J. B. Ory et à la folle enchère de A. H. Dejonges.

La négresse Caudie, âgée de 20 ans.

Conditions: Payable en mars prochain, en billet endossé à la satisfaction des syndics et hypothèque.

L'acte de vente sera passé par U de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions—$1120 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèques. 20 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, 29 décembre à midi précis à la Bourse Hewlett:

Trois superbes lots de terre formant l'encoignure de la rue des Champs Elysées (chemin à coulisses) et de la rue des Bons Enfans, vis-à-vis de la place de l'Hôpital divisés en lots que la corporation doit faire vendre le 31 du courant.

Lot no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans et à la place de l'Hôpital. Il existe sur ce lot une petite maison en bois flâtée sur l'encoignure, ainsi qu'une petite cuisine et autres bâtisses dans la cour louée $15 par mois à bail jusqu'au 25 juin prochain.

Lot no. 2, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, attenant d'un côté au no. 1, et de l'autre à la propriété de M. W. McCowley.

Lot no. 3 mesure 27 pieds 10 pouces 2 3 de face à la rue des Bons Enfans et de la place de l'Hôpital sur 63 pieds 11 pouces 2-3 de profondeur, attenant d'un côté aux nos. 2 et 3, et de l'autre à la propriété de M. Magnon.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions: un tiers payable le 1er de mai prochain, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par M. L. T. Caire. 20 déc.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MIVITO VITI a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a ouvert un magasin, joignant l'Hôtel de Bishop, et qu'il y sera vente par encan, mercredi, le 24 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Il offrira en vente une grande variété d'articles riches et de prix.

Aussi horloges de première qualité, vases, chandeliers, candelabres, verrerie découpée, services à dîner, à thé.

Aussi un joli assortiment d'ouvrages en écaille, consistant en boîtes de toilettes et d'ouvrages pour dames, &c.

Peintures riches et une variété d'autres articles; et son magasin sera ouvert mardi, afin que le public puisse venir examiner ses effets. Conditions, lors de la vente. 20 d

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le lundi, 29 du courant, à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Deux Lots de Terre (situés à un ilet du port seulement et tout près de la presse à coton de la levée) mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Ce lots fait partie de l'ancienne propriétée Cavallos, leur proximité du fleuve les rendent propres à y établir des dépots de matériaux; ils sont environnés de belles maisons.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par M. L. T. Caire. 19 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un mulâtre nommé HENRY, âgé d'environ 24 ans; excellent barbier, palefrenier et domestique; une négresse nommée SUZANNE, âgée d'environ 35 ans, cuisinière et blanchisseuse:—Conditions—6 et 12 mois de crédit; une négresse nommée ANN ou MARY, âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse, bon sujet; conditions: moitié comptant et moitié dans 6 mois. 18 déc

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens ci-après, savoir:

1° Un beau Terrain situé dans le carré de cette ville, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 40 pieds et plus en façade et 122 pieds en profondeur; sur lequel il existe une bâtisse haute et neuve, en briques, composée d'écuries, remise, magasin et chambres.

2° Un Lot de Terre situé au faubourg Annonciation, rue de la Vieille Levée, entre les rues Céleste et Nonnes, ayant 25 pieds 8 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

3° Deux Lots de Terre situés au faubourg Closet, du côté Ouest de la rue Piété, ayant chaque 32 pieds de face, sur 118 pieds de profondeur (mesure française) avec les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Deux autres Lots de Terre situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et St. Jn. Baptiste, mesurant chaque au pied français, 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

5° Cinq autres Lots de Terre situés au faubourg Washington, et dépendant de la ci devant habitation de J. Lombard fils; désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, de l'Ilet 16, sur le plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire; ayant chaque 30 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise.)

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 déc—6,2pa

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues de la Levée et du Quartier, et faisant face à la place Jackson. Ce terrain mesure 75 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 26 pieds de profondeur et face à la rue de la Levée, formant la moitié du terrain acheté par M. W. Tibbett, et joignant les jolies bâtisses en briques dernièrement construites pour une somme de $10,000. Le terrain entier a primitivement coûté 12,000 et cet achat est considé comme un des plus avantageux. La moitié maintenant offerte en vente, est nécessairement responsable pour l'hypothèque fournie sur le tout, mais les bâtisses érigées sur l'autre moitié sont une suffisante garantie pour que la moitié qui doit être vendue ne soit responsable que pour sa proportion, qui est de $6000.

Conditions: L'acquéreur se chargera de l'hypothèque de $6000 payable un cinquième au 23 janvier 1835, et les autres cinquièmes aux mêmes époques des années 1836, 37, 38 et 39—le surplus à 6 mois de crédit, à partir du jour de la satisfaction du vendeur et hypothèque; et l'acquéreur devra fournir sécurité pour la première hypothèque. Le plan est exposé à la Bourse. 19 déc

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contre *ses créanciers et ceux de C. G. Ducatel & Co.*

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits sieurs à leurs créanciers, savoir:

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, de l'ilet No. 68, au plan dressé le 14 juin 1833, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 3, dans l'ilet No. 31, au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même ilet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4; et sur le derrière par le No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis. de Ralph Jacobs à Fell Crozat, du 17 mars 1831. Conditions: payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2pa

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, ganis, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE

No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

NBAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 23 juin—a

200 Sacs de Salpêtre, en débarquement du navire Hercules, et à vendre par

THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE.—